



DIRECTION FINANCIERE

Association Forum des Amis du Pacte Mondial
29 rue de Lisbonne
75008 Paris

Messieurs,

Depuis toujours, le groupe CNP Assurances respecte les droits de l'homme et du citoyen définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la réglementation du travail. En juillet 2003, CNP Assurances s'est engagée à respecter les principes du Pacte Mondial, notamment les valeurs fondamentales des droits de l'homme, les normes internationales du travail, à lutter contre la corruption et à protéger l'environnement.

Cet engagement a marqué une étape déterminante dans la démarche de développement durable de l'entreprise. Les applications des 10 principes du pacte sont depuis maintenant plusieurs années identifiées dans le Rapport d'activité et de développement durable et les indicateurs de développement durable, consultables sur votre site dans le cadre des « Démarches de progrès ». L'année 2011 a été marquée par les travaux de reporting des données extra financières selon les directives du GRI.

Les fournisseurs, notamment les sociétés de gestion financières, sont incités à adhérer au Pacte Mondial. Certaines d'entre elles nous ont fait part de leur entrée au Pacte suite à notre incitation, et l'adhésion de notre filiale italienne CNP Unicredit Vita en 2010 répond à la même démarche.

Notre engagement a été concrétisé dans les plus hautes instances de l'entreprise. Les plans d'action développement durable sont régulièrement suivis par le comité exécutif et depuis trois ans le conseil d'administration définit des objectifs sur chacun des volets de la démarche.

Soucieux d'approfondir encore la démarche en faveur d'un développement alliant objectifs économiques et sociaux au respect de l'environnement, je suis heureux de renouveler l'engagement de CNP Assurances au Pacte Mondial.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Antoine Lissowski
Directeur Général par Intérim